CHOOZ
village numérique

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Votants : 15

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020.07.50 du 10 Juillet 2020

PREFECTURE DES ARDENNES
24 JUIL. 2020
ARRIVEE

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHOOZ s'est assemblé en session ordinaire, en la salle de conférence du Foyer Logements, en raison de la crise sanitaire et de l'obligation du respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Jean Marie BARREDA, Maire.

Etaient présents : Mr BARREDA Jean Marie, Mr ZIDANE Fodil, Mr BERTONNIERE Benoît, Mr BOITRELLE Geoffrey, Mr BRANDIBAS Thierry, Mme CHARDENAL Justine, Mr CLEMENT Olivier, Mme DOLIGNON Muriel, Mme ENGLEBERT Sylvie, Mme LAMBERT Sandrine, Mme MOREAU Alexandra, Mme PREIN Nathalie.

Absents excusés : Monsieur OUDIN Christian, Mr SIMON Jérémy, Mr LECLERC Laurent.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian OUDIN à Monsieur Fodil ZIDANE,

Monsieur Laurent LECLERC à Monsieur Benoît BERTONNIERE,

Monsieur Jérémy SIMON à Monsieur Jean Marie BARREDA.

Secrétaire de séance :

Madame Justine CHARDENAL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Désignation des élus au sein du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CHOOZ, suite au renouvellement de l'Assemblée délibérante,

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'Administration est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite maximale prévue à l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, qu'il doit être pair puisque une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire,

Mairie : 1, place de l'Eglise – 08600 CHOOZ
Tel : 03.24.42.09.69 – Fax : 03.24.42.31.57
mairie@chooz.com – www.chooz.com

Considérant que le nombre proposé des membres du Conseil d'Administration est de 8,

Considérant la liste des candidats proposés par le conseil municipal :

Madame Justine CHARDENAL, Madame Sylvie ENGLEBERT, Madame Nathalie PREIN, Madame Sandrine LAMBERT,

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 8 le nombre de membres appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE de ne pas procéder au vote à scrutin secret,

DESIGNE les quatre membres suivants pour assister le Maire, Président de droit du CCAS, au sein dudit Conseil d'Administration :

- Madame Justine CHARDENAL,
- Madame Sylvie ENGLEBERT
- Madame Nathalie PREIN
- Madame Sandrine LAMBERT

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean Marie BARREDA

MAIRIE DE CHOOZ Ardennes

En séance les jour, mois et an susdits

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 17 juillet 2020 et la convocation du Conseil Municipal a été faite le 06 Juillet 2020.

Mairie : 1, place de l'Eglise – 08600 CHOOZ
Tel : 03.24.42.09.69 – Fax : 03.24.42.31.57
mairie@chooz.com – www.chooz.com